

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement a été conçu et réalisé pour le bon fonctionnement du club hippique de Las Rives et pour le confort des cavaliers dans un souci constant d'hygiène et de sécurité.

Inscription des cavaliers

Les enfants mineurs ne pourront suivre les cours d'équitation au club hippique de Las Rives qu'après une inscription qui ne pourra se faire, pour les mineurs, qu'accompagnés de leur représentant légal.

L'inscription comprend

***Prise de la licence fédérale de l'année en cours ou décharge parentale + attestation d'assurance individuelle accident et RC concernant l'activité équitation.**

***certificat médical de non contre indication à la pratique de l'équitation**

***Fiche de renseignements remplie et signée par le cavalier ou son représentant légal.**

Cette inscription ne donne aucun droit de sociétaire ou de membre au club hippique de Las Rives étant donné qu'il n'y a aucune cotisation demandée.

En s'inscrivant au club hippique de Las Rives, le cavalier ou son représentant légal reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et d'en accepter toute disposition. Les cavaliers sont automatiquement assurés en RC et individuelle accident dans le cadre de l'assurance de leur licence. Il leur appartient de prendre connaissance à l'accueil ou sur leur licence de l'étendue des limites de garanties qui leurs sont ainsi accordées. Et libre à eux de souscrire des assurances complémentaires.

Les cavaliers réservent leur place dans la reprise de leur choix auprès du responsable en fonction de leur disponibilité, des places libres et du niveau de la reprise qui doit correspondre au leur. Toute inscription non décommandée 24h à l'avance sera facturée.

Tenue des cavaliers

Une tenue vestimentaire correcte et réglementaire est exigée.

Le port de la bombe aux normes européennes et des bottes (ou bottines avec chaps) sont obligatoires.

Aucun cavalier ne sera admis en reprise sans cet équipement.

Par mesure de sécurité, les lunettes, les appareils dentaires (amovibles) et les bijoux sont fortement déconseillés pour la pratique de l'équitation.

Cavaliers mineurs et responsabilité des parents

Le club hippique de Las Rives assume la responsabilité des cavaliers uniquement pendant la pratique des actes d'équitation. Ces actes terminés, les cavaliers sont à nouveau sous leur propre et unique responsabilité et donc sous celle de leur représentant légal. S'ils sont mineurs, le club hippique de Las Rives n'assume aucune mission de garderie ni de surveillance avant ou après des actes d'équitation et se dégage donc de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident survenu dans l'enceinte du club. Les cavaliers seront accueillis ¼ d'heure avant leur reprise (ou animation, stage...) et pris en charge ¼ d'heure après leur activité équestre.

Etant donné que les enseignants sont occupés à leur activité, il ne leur est pas possible d'assurer la surveillance des enfants en dehors de leurs séances d'équitation.

Le club hippique de Las Rives n'est pas un centre aéré mais uniquement une école d'équitation.

Si une garderie devait être mise en place (suite à une demande importante), les responsables du club hippique de Las Rives reverraient cet article en embauchant une personne diplômée et en proposant ce service supplémentaire dont le prix serait fixé en fonction de la prestation demandée.

Il est interdit à tout mineur de quitter l'enceinte du club sans une autorisation écrite de son représentant légal. Sont exclus de cette clause tout enfant venant par ses propres moyens (vélo, moto etc....), étant donné que leur représentant légal est de fait au courant de leur mobilité.

Règles de sécurité

- *Il est interdit de pénétrer dans les boxes hors surveillance du personnel du centre équestre.
- *Il est interdit de donner des friandises aux poneys, aux chevaux et à tout autre animal du club hors surveillance du personnel du centre équestre
- *Nul ne peut prendre l'initiative de sortir un cheval ou un poney de son box hors motif de service ou de sécurité immédiate. Les cris et les conversations bruyantes sont interdits dans les écuries où le calme est de rigueur.
- *Il est interdit d'entrer dans les manèges et les carrières sans autorisation.
- *Il est strictement interdit aux mineurs de fumer, de consommer de l'alcool, de flirter ainsi que tout acte déplacé dans l'enceinte du club
- *Les spectateurs ont l'obligation de ne pas gêner l'enseignant, les cavaliers et les chevaux qui se trouvent dans les manèges et les carrières. Ils devront éviter tout bruits, cris et conversations excessives. Les propriétaires de chiens doivent prendre des dispositions suffisantes pour ne pas perturber les chevaux, les cavaliers et leur sécurité (aboiements, tenir en laisse etc....)
- *Tout atteinte à la bonne vie en communauté, au respect des personnes et des biens sera sanctionnée par une exclusion immédiate et donnera suite, le cas échéant, à des poursuites judiciaires.
- *Aucun mauvais traitement des chevaux, poneys et autres animaux ne sont acceptés. L'usage de la cravache et des éperons est soumis aux directives de l'enseignant.
- *L'accès aux écuries n'est autorisé que pour les besoins directs de la pratique de l'équitation Cavaliers préparant, pansant et soignant la monture qui leur a été attribuée ; accès aux selleries pour motif de service.
- *Les jeux à l'intérieur des écuries et des selleries sont interdits.
- *La baignade ou les jeux dans le bassin, dans la mare et dans le Crieu sont interdits pour des raisons de sécurité et d'hygiène. .
- *Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'entrer dans l'enceinte du club hippique avec voiture, vélo, moto etc.. Un parking non gardé et gratuit est mis à votre disposition.
- *Il incombe aux cavaliers et à leurs représentants d'assurer la surveillance de leurs biens et de leur matériel.

En cas d'accident

Le responsable du club hippique appellera automatiquement les secours (SAMU) sauf avis contraire du responsable légal qui devra signaler préalablement par écrit quels sont les secours qu'il désire faire prévenir.

Une déclaration d'accident sera faite à l'assureur de la fédération française d'équitation dans les délais légaux pour les cavaliers licenciés. Le responsable légal de l'enfant accidenté s'engage à transmettre rapidement les pièces nécessaires au dossier (certificats médicaux, attestations...). Pour les cavaliers non licenciés, étant assuré par ailleurs, c'est à eux de procéder aux déclarations nécessaires.

Déplacements

Lors des déplacements en compétition, les enfants mineurs devront impérativement être accompagnés de leur représentant légal ou d'une personne spécialement mandatée par eux et par écrit.
Le club hippique ne se charge que du transport des chevaux et de la partie équestre des compétitions et n'engage sa responsabilité qu'au moment de la pratique équestre (¼ d'heure avant et ¼ d'heure après le parcours.)

Stages

stage en pension complète

Le club hippique prend en charge intégralement les cavaliers de leur arrivée jusqu'à leur départ en fonction des horaires pré établis et transmis au responsable légal.

stage en demi-pension

Le club hippique prend en charge les cavaliers de 9h00 à 17h00.

stage journée sans repas

Le club hippique prend en charge le cavalier de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

stage demi-journée

Le club hippique prend en charge le cavalier de 9h00 à 12h00.

Tout stage réservé ou commencé sera du dans son intégralité sauf cas de force majeure.

Animations

Lors de ces animations, (Noël, Carnaval ...) tous les enfants mineurs devront impérativement être accompagnés de leur responsable légal ou d'une personne spécialement mandatée par écrit. Le club hippique ne s'occupe que de l'organisation matérielle de ces animations.

Propriétaires de chevaux

Un contrat complémentaire lie le club hippique de Las Rives aux propriétaires de chevaux. Ce contrat peut être consulté sur simple demande au secrétariat.

Facturation

Quelles que soient les prestations, vous avez la possibilité de les régler au coup par coup, un ticket vous sera délivré sur simple demande.

Vous optez pour la solution « carte de 10 séances » et profitez ainsi de tarifs préférentiels.

Ces cartes sont nominatives et valables 3 mois (hors vacances scolaires). Elles doivent être payées d'avance non remboursables .

Toute séance commencée ou non décommandée 24h à l'avance sera due.